



Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Protocole d'intervention

École St-Jean-Baptiste
2017/2018





Introduction



Document adapté par les directions des écoles du centre-ville de Saint-Jérôme.

Le présent protocole a été conçu à partir des documents suivants :

- *Loi sur l'instruction publique (L.I.P.), 1^{er} septembre 2012*
- *Élaboration d'un protocole de prévention et d'intervention concernant l'intimidation* (document réalisé par la table des agents de soutien locaux du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école de la région de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches), 21 février 2012
- *Document de travail pour soutenir l'intervention du personnel scolaire dans la lutte contre l'intimidation et la violence à l'école*, plan d'action pour prévenir et traiter la violence, Ministère de l'éducation du Loisir et du Sport 2012
- Document élaboré par Isabelle Dagneau, coordonnatrice aux services éducatifs de la Commission scolaire des Hauts-Cantons (CSHC)
- Guide d'interventions liées aux facteurs de protection pour prévenir et traiter la violence à l'école- Directions régionales MELS : Montréal, Montérégie, Estrie et Centre-du-Québec.
- Démarche de suivi après un incident d'intimidation- Association québécoise des psychologues scolaires, 2003.
- *S'unir pour en finir*, document réalisé par des psychologues de la CSRDN.



*Ça Vaut le C♥up
d'agir ensemble !!!*



Table des matières



Introduction

Table des matières

Notre engagement	page 4
Notre situation	page 5
Nos mesures de prévention	page 9
La collaboration des parents	page 11
Aide-mémoire pour comprendre et se comprendre :	
<i>Le conflit, la violence et l'intimidation</i>	page 12
<i>La cyberintimidation</i>	page 13
Signalement – Quoi faire? / Élèves	page 14
Aide-mémoire pour :	
<i>Élève victime / témoin</i>	page 15
Billet de signalement élève.....	page 16
Signalement – Quoi faire? / Personnel de l'école	page 17
Stopper la violence en 5 étapes	page 18
Fiche de signalement pour le personnel de l'école	page 19
Signalement - Suivi – Quoi faire? / Parents d'un élève victime, témoin ou auteur	page 21
Aide-mémoire pour les parents d'un élève victime / agresseur.....	page 22
Aide-mémoire pour les parents d'un élève témoin	page 23
Fiche de signalement pour les parents	page 25
Les interventions	page 26
Aide-mémoire pour le personnel de l'école :	
<i>Comment intervenir lors d'une situation de violence ou d'intimidation</i>	page 30
Rôle de la direction	page 31
Fiche de transmission d'une plainte au directeur général	page 33
Comportements proscrits et sanctions	page 35



Notre engagement

Dans toutes les écoles du centre-ville de Saint-Jérôme : Dubois, De La Durantaye, De La Fourmilère, Mariboisé, Notre-Dame, Sainte-Paule, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Joseph, nous nous engageons ensemble afin de vivre dans un milieu sain et sécuritaire pour **tous**.

Ici, la « **loi de la parole** » est de mise. Chaque individu aux prises avec une situation de violence ou d'intimidation peut en **parler** à un adulte de confiance.

Nous nous engageons à agir afin que la situation se règle rapidement.

Toutes les personnes témoins de situations de violence ou d'intimidation s'engagent à **parler**, à devenir des témoins actifs et à **faire partie de la solution**.

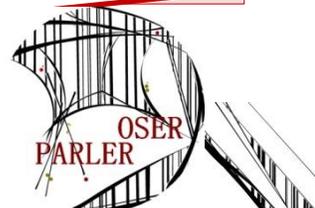
Aucun échange comportant de la violence ou de l'intimidation, de quelque type que ce soit – en personne, par l'intermédiaire des médias sociaux ou dans le transport scolaire n'est **acceptable**.

Ici, nous voulons que chaque personne de nos écoles soit traitée et agisse avec civisme, dans un souci d'égalité et de respect des différences.



Tout signalement et toute plainte sont traités de manière confidentielle et en respectant l'anonymat de la personne qui dénonce un acte de violence ou d'intimidation.

CONFIDENTIEL





1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

L'école et son milieu

- L'École St-Jean-Baptiste est une école primaire de près de 280 élèves située en milieu urbain au cœur du centre-ville de la Ville de St-Jérôme. Sa clientèle provient pour un tiers du quartier (marcheurs) et pour deux tiers de quartiers plus éloignés (autobus). L'École compte parmi sa clientèle deux classes spécialisées regroupant des élèves DM provenant des écoles primaires de la Commission scolaire et une classe maternelle 4 ans. Dans notre portrait, ces élèves sont traités à part pour bien dépendre la situation.
- Les lieux sont jugés sécuritaires :
 - À l'extérieur, une clôture délimite la cour de l'école qui inclut un parc-école appartenant à la Ville; la séparation entre la cour et le parc permet d'utiliser la cour comme débarcadère très sécuritaire pour les autobus le matin et le soir. La surveillance dans la cour y est facile car on n'y retrouve aucun coin isolé. Nous faisons enlever les buttes de neige pour ne perdre d'espace de jeux. Les zones de surveillance ont été revues lorsque les lignes ont été refaites; la nouvelle configuration a pour objectif de répartir les élèves dans la cour; un horaire pourrait être proposé.
 - À l'intérieur, les seuls endroits plus à risque sont les trois escaliers qui donnent accès aux trois étages. Le système de surveillance y est bien établi afin d'assurer la sécurité lors de l'entrée et de la sortie des élèves. La circulation pendant les heures de classe est en général contrôlée; peu d'incidents s'y produisent.
 - Les entrées dans l'école sont contrôlées lors des heures de classe. Les portes sont verrouillées sauf lors de l'entrée des élèves. Un système de caméra et de carillon permet de contrôler l'entrée des visiteurs à la porte principale et au service de garde. On note quand même un peu de circulation de parents dans l'école pendant les heures de classe; les parents et les visiteurs doivent obligatoirement se présenter au secrétariat.
 - Pour les marcheurs, quatre coins de rue sont desservis par les brigadiers de la Ville : une communication plus régulière avec eux seraient nécessaire pour s'assurer que ces moments se passent bien.
 - Pour aider les élèves à bien identifier les surveillantes, elles portent un dossard rouge bien identifié avec les logos et les valeurs de l'école.

À propos des élèves (gestes de violence et d'intimidation) :

- La compilation (mémos) des infractions au **code de vie de l'école** en lien avec la violence nous permet de faire certains constats :
 - Les coups et bousculades sont les gestes de violence les plus nombreux à être répertoriés. L'analyse de la situation avec les intervenants a permis de faire ressortir les causes souvent invoquées pour en venir aux coups : insultes, menaces, dénigrement... Ces gestes sont toutefois signalés en nombre assez restreint malgré la fréquence élevée de ce type de comportement ce qui nous fait dire que nous devons intervenir plus rigoureusement pour contrer la violence verbale qui mène souvent à la violence physique.
 - La violence envers les adultes ne semble pas être problématique et à ce sujet, nous insistons pour que tous les cas soient dénoncés.
 - L'humiliation et le rejet sont des gestes plus sournois à détecter. Peu de cas répertoriés ce qui nous semble loin de la réalité. Nous entamons une réflexion pour éviter la banalisation de ces gestes en faisant des liens avec l'intimidation.
 - Le tout se fait maintenant dans le volet MÉMOS à l'informatique.
- La situation dans le **transport scolaire** est très variable, c'est un volet que nous travaillons très fort afin d'éviter que les problématiques vécues dans l'autobus se poursuivent à l'école. Nous avons trois autobus qui transportent la clientèle régulière, un autobus pour clientèle DM et deux autobus pour nos 4 ans. Un suivi individuel des situations est fait systématiquement. Pour les cas de récidives, des moyens sont inclus au plan d'intervention. La durée du trajet, le nombre d'élèves et les stratégies d'intervention du chauffeur sont des facteurs pouvant influencer sur le nombre de plaintes.
- On note une problématique en émergence et qui semble difficile à cerner : **la cyber intimidation**. Quelques cas signalés par année mais peu de contrôle sur ce qui se passe à l'extérieur de l'école; il faut donc impliquer les parents. Par contre, notre intervention a fait cesser les actions dans tous les cas. Un atelier est animé par l'animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire aux élèves de 5^e année pour les sensibiliser à cette problématique (Le petit chaperon rouge). Il y a aussi des ateliers animés par les policiers.



Notre situation

À propos de l'école :

- Depuis deux ans, une redéfinition de **tâches des TES** a changé la répartition des suivis :
 - Une TES école est en charge des suivis de comportement et du soutien en classe des élèves de la 1^{ère} à la 6^e année.
 - Deux TES accompagnent les classes DM et peuvent apporter son soutien au besoin pour la clientèle régulière et préscolaire.
- Cette répartition doit demeurer souple pour s'ajuster aux besoins et nécessite une très bonne communication. On note une grande demande pour ce service. Les interventions du responsable école et de la direction aident les TES pour les interventions majeures.
- Les **mesures de sécurité** sont au cœur des préoccupations des intervenants : enseignants, service de garde, surveillants, TES... Des ajustements sont faits régulièrement afin de l'améliorer au regard des situations vécues. Depuis plusieurs années, l'école investit un peu plus en temps de surveillance le midi pour permettre à une personne d'être attirée aux blessés et aux élèves ayant besoin d'un temps pour décompresser. Elle contrôle aussi les allées et venues dans l'école pendant cette période. Cette mesure est jugée très importante par l'ensemble des intervenants. Le plan des mesures d'urgence quant à lui est conforme aux directives et outils de la Commission scolaire. Un protocole d'intervention en situation de crise est mis en place depuis l'année dernière; il détermine bien les procédures à suivre.
- Un système d'émetteurs permet aux intervenants du SDG, aux surveillantes et aux TES de **communiquer facilement**. Le port du dossard par les intervenants à l'extérieur est très aidant pour les repérer rapidement.
- Les **mesures d'aide aux victimes** varient selon les situations mais l'on peut dire que les titulaires, les intervenantes du SDG et les TES de l'école partagent ensemble cette responsabilité.
- Pour la **prévention**, plusieurs outils sont utilisés en fonction des intervenants; ils seront sélectionnés par le comité code de vie pour les déposer dans le cahier de gestion (étapes pour régler un conflit, signes précurseurs d'une crise...). D'autres outils qui traitent de l'intervention pourront aussi être sélectionnée (niveaux d'intervention, choix de réparations ou conséquences...).
- Cette année, l'enseignant d'éducation physique est libéré pour organiser le volet sportif, des récréations et des dîners en lien avec les TES.

PERCEPTIONS DU PERSONNEL

- **La violence verbale** est la plus fréquente selon le personnel; on remarque que les jeunes banalisent les insultes et dernièrement le langage sexué et dénoncent peu.
 - Les plus vieux sont plus concernés et donnent souvent un mauvais exemple.
- La violence physique fait souvent suite à des jeux de bousculades. On la remarque plus au 1er cycle.
- Les endroits ciblés pour la violence : **dans les autobus et dans les endroits non-structurés**. On doit faciliter la dénonciation; prévoir un mécanisme de signalement simple et accessible surtout pour les plus jeunes.
- Pour la surveillance, on la perçoit assez efficace surtout sur le plan physique. On note un besoin de poursuivre la formation sur la surveillance active pour le personnel de surveillance du midi et du service de garde. Le travail d'équipe est priorisé!
- C'est dans les salles de classe qu'on note le moins d'incidents liés à la violence et c'est là qu'on devrait intervenir plus pour faire de la **prévention**. Le matériel et les outils existants ne sont pas connus et utilisés. Un référentiel commun est nécessaire : langage, affiche, démarche... La méthode d'intérêt commun a été expérimentée et on souhaite l'implanter.
- La force du suivi et de l'intervention des TES fait toute la différence : l'école est donc tributaire des personnes en poste (les forces et difficultés). Le suivi individuel est perçu comme le plus utilisé et le plus utile.
- On ne perçoit pas beaucoup de situations d'intimidation, aucun d'harcèlement sexuel.



Notre situation

Les élèves	
Perceptions des élèves	<ul style="list-style-type: none"> • Un sondage mené en mai 2012 fait ressortir : <ul style="list-style-type: none"> ○ Un fort sentiment de sécurité et d'appartenance à l'École SJB. ○ Les jeunes se sentent en général aidés et écoutés. ○ Plusieurs problèmes dans l'autobus ne sont pas signalés. Les plus jeunes manifestent de la peur. ○ Un besoin de clarifier les notions d'intimidation, de violence. ○ Les adultes sur la cour ne seraient pas assez voyants (raison de la mise en place des dossards). ○ Un plus grand soutien pour les devoirs et leçons semble nécessaire.
Compétences sociales et comportementales	<ul style="list-style-type: none"> • Une préoccupation d'intégration des nouveaux élèves pousse au parrainage et à un accueil chaleureux. • Un programme pour développer les habiletés sociales des élèves est mis en place au préscolaire et se poursuit en 1^{re} année. Il est animé par les enseignantes avec le soutien de la TÈS. Les TÈS s'assurent de la continuité de l'enseignement des habiletés sociales jusqu'en 6^e année. • Les élèves peuvent facilement avoir accès au TÈS de l'école pour parler de problèmes personnels. La relation d'aide est au cœur de ses interventions.
L'école	
Les règles de vie	<p>Le code de vie de l'école est basé sur des valeurs éducatives. Il précise les comportements attendus en ce qui a trait aux différentes aires de vie et prévoit l'encouragement des bons comportements et le soutien pour changer les mauvais comportements.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notre système de renforcement positif (clés et cadenas) est en action pour une 3^e année et motive grandement les élèves à adopter les comportements attendus. • Le soutien pour modifier les mauvais comportements varie selon les situations : nous privilégions la réparation lorsque c'est possible, les conséquences négatives sont aussi utilisées ainsi que le partenariat avec les parents. Un nouvel outil qui présente les manquements et les interventions en quatre niveaux est implanté depuis 15-16. • Chaque situation est traitée selon son contexte pour être la plus éducative possible. La collaboration des différents intervenants en est la pierre angulaire avec les TÈS comme maîtres d'œuvre; un arbre décisionnel précise le rôle de chacun. • Les interventions doivent être notées pour permettre un meilleur suivi; le choix de la méthode de compilation est MÉMOS. Un appel à la maison, une note dans l'agenda ou une rencontre avec les parents sont encore à faire. • Dans les cas les plus difficiles, un plan d'intervention permet de cerner des objectifs et des moyens propres à chaque élève. • Les victimes de violence sont encouragées à dénoncer leur agresseur aux intervenants. Si le soutien reçu n'est pas adéquat, tous les élèves savent que le TÈS et la direction peuvent les aider. Lors de la rencontre de parents de début d'année, la direction invite aussi les parents à informer l'école des situations inquiétantes vécues par leur enfant. <p>L'application du code de vie demeure une responsabilité partagée entre les intervenants. Cette responsabilité partagée nécessite un suivi et de l'accompagnement par la direction de l'école.</p>
Mobilisation et engagement	<p>L'ensemble du personnel s'investit pour soutenir les élèves qui vivent des situations difficiles. Les TÈS sont un pilier qui s'assurent que chaque situation est réglée dans le respect de chaque élève. Les victimes sont prises en charge rapidement par le personnel. L'entraide est une grande force de l'équipe. On note par contre que le SDG est une unité souvent à part; peu de rencontres communes étant donné les horaires différents. Une vision commune et un partage des pratiques s'implantent graduellement grâce à la participation de la technicienne au comité code de vie. La direction s'assure de la mobilisation du personnel dans ce dossier.</p>



Notre situation



Famille et communauté	
Rôle parental	<p><i>En général, l'utilisation de l'outil de communication commun « Le Mensuel » permet d'aborder certains sujets dont la prévention de la violence. Les parents sont soutenus par des conseils à l'occasion ou informés des actions de l'école.</i></p> <p><i>De façon plus spécifique, certains parents sont supportés et outillés lors de plan d'intervention et peuvent avoir un soutien personnalisé au besoin.</i></p>
Participation des parents à la vie de l'école	<p><i>L'implication des parents se fait à différents niveaux mais pas spécifiquement pour la violence. Nous sommes une école qui valorise la présence des parents lors de nos activités.</i></p>
Collaboration entre l'école et la communauté	<p><i>Le Club des petits déjeuners permet aux jeunes de débiter la journée positivement à l'école dans un climat sécurisant.</i></p> <p><i>La présence d'une infirmière du CISSS à l'école permet un suivi particulier pour des élèves issus de milieux vulnérables ou tout simplement en besoin.</i></p> <p><i>Certaines familles ont été référées à un organisme de médiation de quartier pour des situations externes à l'école mais qui avaient des répercussions jusque dans notre milieu.</i></p> <p><i>Collaboration avec l'organisme Espace Laurentides pour des ateliers ciblés.</i></p> <p><i>Les possibilités d'implication du service de police au niveau scolaire sont de plus en plus connues.</i></p> <p><i>Le coffret nous aide au niveau de la francisation.</i></p>

Voici les priorités à maintenir ou à améliorer à notre école :

Forces	Défis (En amélioration*)
<ul style="list-style-type: none"> • Climat très sain au niveau de l'école; bon sentiment d'appartenance des élèves. • Les élèves se sentent en sécurité à l'école; ils se sentent aidés et écoutés. • Ouverture et accueil de la différence. • Beaucoup de partenariats utiles avec la communauté déjà implantés. • Peu de violence au préscolaire (besoin de TES au besoin). • Bonne gestion de la sécurité des élèves et prise en charge rapide par les TES. • Bonne collaboration des parents. • Prêt de matériel sportif aux récréations et aux diners qui favorise les jeux organisés. • Beaucoup d'animation au SDG. • Service de garde bien intégré au niveau de l'école, de même pour les classes spécialisées. • Activités de sensibilisation existantes. • Jumelage pour l'accueil des nouveaux élèves et intervenants. • Programmes d'habiletés sociales : Nouveau projet au préscolaire et suivi de Fluppy en 1^{re} année. • Groupes d'habiletés sociales pour des élèves ciblés. • Nouveau code de vie et outils. • Les zones de jeux sont bien délimitées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Violence physique plus présente aux 1^{er} et 2^e cycle. • Violence verbale plus présente au 3^e cycle (très banalisée par les élèves).* • Certains élèves ne se sentent pas en sécurité dans l'autobus.*Bon suivi avec les transporteurs. • Concertation à établir pour l'enseignement des habiletés sociales (3^e à 6^e année): concepts à clarifier, outils à développer. • Planter l'enseignement explicite des attentes comportementales (code de vie).*** • Planter l'utilisation des différents outils : île de la paix, arbre décisionnel, niveaux d'intervention, billet de communication et système de renforcement à 3 niveaux (élève, classe et école). • Peu de sensibilisation et d'information aux parents concernant la violence. • L'accès aux services professionnels parfois limité. • Concertation des intervenants difficile avec les horaires différents.* • Formation à prévoir pour la suite d'une surveillance efficace et pour la MIC (méthode d'intérêt commun). • Les TES manquent de temps pour assurer tous les suivis.**



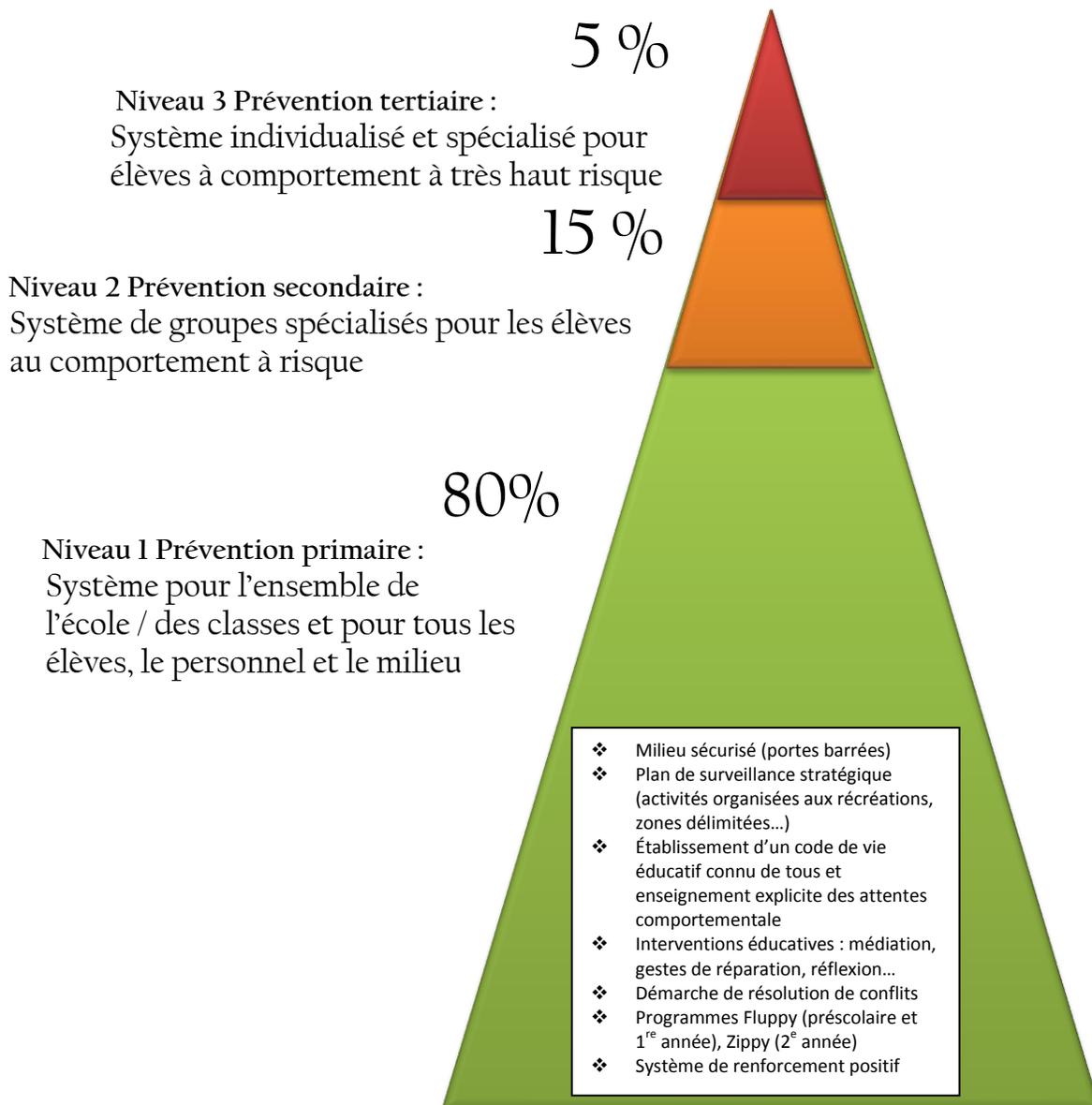
La prévention



2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE

Voici les mesures universelles de prévention qui seront mises en place :

UN CONTINUUM DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE ET COMPORTEMENTAL DANS L'ENSEMBLE DE L'ÉCOLE





La prévention

NIVEAU 1 PRÉVENTION PRIMAIRE

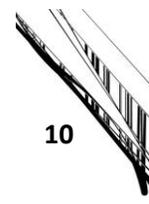
- ✓ Activités de la trousse «Non à l'intimidation » de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois pour développer un référentiel commun face à l'intimidation.
- ✓ Animation commune, affiches et porte-solutions: L'Île de la Paix pour la résolution de conflit par la TES.
- ✓ Atelier sur la cyber-intimidation en 5^e année animé par l'animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire.
- ✓ Sensibilisation des parents à l'assemblée générale de parents.
- ✓ Point commun à l'ordre du jour des rencontres de parents en début d'année sur le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.
- ✓ Distribution d'un feuillet synthèse complémentaire aux parents.
- ✓ Maintien de pages de sensibilisation et d'information dans l'agenda sur le même sujet.
- ✓ Utilisation de notre Mensuel pour revenir sur le sujet quelques fois dans l'année.
- ✓ Pour le personnel : mise à jour d'une section sur le plan de lutte contre la violence et l'intimidation dans le cahier de gestion et sur notre communauté Édu-groupe qui présente notre référentiel commun.
- ✓ Poursuivre l'implantation d'un plan de surveillance stratégique.
- ✓ Formation à prévoir pour soutenir ce plan et pour s'approprier la méthode d'intérêt commun : cueillette de besoin en début d'année.
- ✓ Poursuivre l'animation d'un programme sur les habiletés sociales au préscolaire et en 1^{re} année en collaboration avec la CP associée à notre école au besoin.
- ✓ Poursuite de l'animation de jeux organisés par le SDG et l'équipe des activités du midi.
- ✓ Limiter l'accès aux visiteurs dans l'école. Poursuite de l'utilisation de cocardes sur les heures de classe, sensibilisation des adultes.
- ✓ Poursuite du carré de jeux supervisés le midi par la TES.
- ✓ Mise en place de l'enseignement explicite des comportements attendus en lien avec la matrice du nouveau code de vie.
- ✓ Expérimentation des outils liés au nouveau code de vie : tableau des comportements problématiques, billet de communication, arbre décisionnel et système de renforcement positif des bons comportements.
- ✓ Ateliers par la TES ciblés selon les besoins des classes.
- ✓ Concertation à établir pour l'enseignement des habiletés sociales (3^e à 6^e année): concepts à clarifier, outils à développer (comité code de vie).
- ✓ Ateliers animés dans les classes par les policiers.

NIVEAU 2 PRÉVENTION SECONDAIRE

- ✓ Sous-groupes d'habiletés sociales mis en place au besoin.
- ✓ Habiletés sociales niveau 2 au besoin pour les élèves du préscolaire.
- ✓ Soutien des TES, du responsable-école ou de la direction au besoin.

NIVEAU 3 PRÉVENTION TERTIAIRE

- ✓ Suivi individualisé par le plan d'intervention pour les élèves nécessitant un encadrement plus serré.
- ✓
- ✓ Soutien des TES, du responsable-école ou de la direction au besoin.





3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

Voici les mesures de collaboration qui sont prévues :

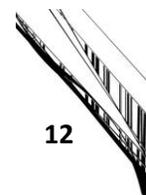
- **Mensuel** : Chaque mois, nous communiquons avec les parents par cet outil. Nous en profiterons pour faire des rappels et capsules sur la thématique de la violence et de l'intimidation.
- **Agenda** : remis au début de l'année, il contiendra l'essentiel de l'information pour les parents.
 - > Définition /engagement
 - > Résumé des modes de signalement et l'aide-mémoire pour les parents
- **Assemblée générale des parents (septembre) et rencontre des parents avec les titulaires** :
 - Distribution d'un feuillet résumé + engagement
 - Rappel des aide-mémoire et des fiches de signalement
 - AVSEC : capsule sur la CYBER INTIMIDATION
- **Activité de masse** : organisation chaque année d'une activité de masse sur la thématique de la lutte contre la violence et l'intimidation.
 - Pièce de théâtre
 - Vidéo
 - Semaine thématique
 - Rencontre de la direction au gymnase
 - Ou autres
- **Plan d'intervention (PI) ou rencontre ou téléphone avec le personnel (ENS./T.E.S/SDG)**



Aide-mémoire pour comprendre et se comprendre



	Définition	Interprétation
Conflit	Le terme conflit suggère la rencontre d'éléments qui s'opposent, d'une divergence entre deux individus, deux groupes, un individu et un groupe qui sont en relation parce que leurs intérêts, leurs objectifs, leurs valeurs, leurs méthodes, leurs rôles ou leurs idées s'opposent.	Le conflit est occasionnel. Il n'y a pas d'intention de blesser ou de faire de la peine. Les personnes impliquées sont souvent des amis qui vivent un désaccord, une différence d'opinion ou de perception.
	Une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace isolée entre deux individus de force égale ne sont pas nécessairement considérées comme de l'intimidation.	Les forces physiques et psychologiques sont assez égales entre les deux parties qui réagissent avec émotions. Après une discussion ou une médiation, les deux parties se sentent satisfaites du règlement de la situation.
Violence	«Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle,	La personne qui commet une agression manifeste un pouvoir dans un rapport de force et exprime ce pouvoir ou le laisse paraître.
	exercée intentionnellement contre une personne,	La personne commet une agression à dessein, elle a un projet et affiche une volonté. Les manifestations de violence peuvent être dirigées envers soi-même ou autrui.
	ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer	Elles peuvent produire des effets traumatisants chez la victime, les témoins et leur entourage. Les effets de la violence peuvent être ressentis comme une agression, une domination, une oppression ou une destruction.
	en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.» art. 13, LIP 2012	La violence peut se faire à des degrés divers et peut porter atteinte à l'individu sur les plans physique, social, matériel et psychologique ou le léser dans ses droits et libertés.
Intimidation	«Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif,	L'intimidation peut se retrouver dans diverses formes de violence comme l'homophobie, la discrimination raciale, la violence dans les relations amoureuses.
	exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace,	Directe : <ul style="list-style-type: none"> • Donner des surnoms, se moquer, narguer, humilier ou menacer l'autre, tenir des propos racistes ou sexistes. • Frapper, asséner des coups de pied, pousser, cracher, battre à coups de poing, voler ou endommager des biens.
	dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » art.13, LIP 2012	Indirecte : elle s'organise au sein d'un groupe et vise la détérioration du statut social ou l'exclusion par le groupe de la personne visée (répandre des rumeurs, parler dans le dos, l'isoler des autres). Les forces physiques ou psychologiques ne sont pas égales entre les deux parties ce qui entraîne des réactions émotives chez la victime.





Les critères qui permettent de déterminer s'il est question ou non d'intimidation :

- Un acte de violence ou d'intimidation, avec l'intention ou non de faire du tort
- **L'inégalité des pouvoirs** entre celui qui intimide et celui qui est intimidé
- Des sentiments de détresse, dont le sentiment d'impuissance, de la part de l'élève qui subit de l'intimidation
- **La répétition et la persistance** de gestes ou paroles agressants.

La cyberintimidation

Elle est de l'intimidation qui prend forme dans l'espace virtuel

- Elle peut se produire à partir de n'importe où et n'importe quand : l'espace virtuel est accessible en tout temps et presque en tout lieu.
- Elle peut rejoindre plusieurs témoins, ce qui permet la propagation des mots et des images instantanément, de façon illimitée et irréversible.
- Elle peut se produire en catimini et échapper à la supervision des parents, enseignants et autres adultes responsables.

Elle est particulièrement néfaste parce que l'espace virtuel peut :

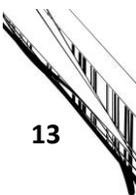
- Avoir un effet de déresponsabilisation, car l'auteur de l'agression peut nier les faits et ne pas reconnaître ses actes. Sans possibilité de prouver facilement le geste, la crainte de représailles diminue.
- Favoriser la dépersonnalisation et le manque d'empathie : étant face à un écran, l'auteur de l'agression a moins de retenue dans ses propos que s'il était face à la personne victime et il ne peut voir les effets de ses gestes sur l'autre.

Elle peut se manifester par les comportements suivants :

- Menaces
- Insultes
- Rumeurs
- Usurpation d'identité
- Harcèlement
- Discrimination
- Dénigrement
- Diffamation
- Filature ou exclusion en ligne
- « Flingue », (envoi d'un message incendiaire par cellulaire)
- « Vidéolynchage »
- Messages ou photos préjudiciables
- Incitation au dévoilement de soi ou d'autres personnes

Le cyberintimidateur :

- peut croire qu'il peut rester inconnu.
- peut prétendre être quelqu'un d'autre.
- peut réagir spontanément sans prendre un temps de réflexion ou de jugement avant de passer à l'acte.
- étant devant un écran, a encore moins de retenue dans ses propos que s'il était face à la victime.





Signalement – Quoi faire?



ÉLÈVES

Tu vis une situation d'intimidation ou de violence ou tu veux en signaler une... Quoi faire ?



Tu peux remplir la fiche de signalement que tu trouveras au local des TES et du service de garde.



Tu vas porter cette fiche à la direction de l'école, Mme Nathalie Côté, dans la boîte prévue au secrétariat.



Lis l'aide-mémoire pour les élèves ou demande à quelqu'un de le lire pour toi.

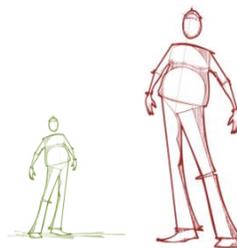
En tout temps, tu peux en parler à un adulte de l'école ET à tes parents.

Tu peux aller sur le site de



à l'adresse suivante : <http://moijagis.com/> dans la section « JEUNES ».

Tu n'es pas seul!



La direction ou un intervenant prendra contact avec toi et t'expliquera comment nous t'aiderons avec la situation que tu vis. Les élèves impliqués ne seront pas au courant de ton signalement, ces renseignements demeurent confidentiels.

CONFIDENTIEL

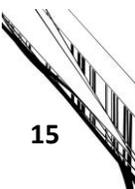


Aide-mémoire pour les élèves victimes et témoins



	Élève victimes	Élèves témoins
Que faire pour que ça s'arrête?	<ul style="list-style-type: none">* Dis-le à un adulte de confiance* Fais un signalement tout de suite* Reste avec des amis sur qui tu peux compter* Se défendre soi-même c'est bien mais parfois ça ne suffit pas.	<ul style="list-style-type: none">* Agis et va chercher de l'aide.* Avertis un adulte en qui tu as confiance.* Offre ton aide à la victime* Réagis quand tu vois des camarades en intimider d'autres* Parle à la personne qui intimide et prend la défense de la victime
Cyberintimidation Protège-toi et agis!	<ul style="list-style-type: none">* Contacte tes amis en dehors de l'espace virtuel* Garde tes mots de passe secret* Refuse les invitations de source inconnue* Arrête de répondre aux messages d'intimidation* Évite les messages d'insultes ou de menaces* Bloque les adresses des personnes qui t'intimident* Sauvegarde les messages d'intimidation* Parle de la situation à un adulte	<ul style="list-style-type: none">* Refuse d'envoyer ou de transférer un message, une image ou une vidéo insultant pour quelqu'un* Sauvegarde les messages d'intimidation que tu vois pour les garder comme preuve* Rapporte les incidents à un adulte de confiance

- ❖ Signaler l'intimidation, ce n'est pas « stoler ».
- ❖ Signaler, c'est se faire respecter.
- ❖ Signaler, c'est dénoncer.
- ❖ DÉNONcer, c'est dire NON.





Billet de signalement élève



Type de violence : (si tu peux l'identifier) physique verbale par voie électronique sociale
 discrimination intimidation en lien avec la sexualité

Date : _____

DESCRIPTION DE L'INCIDENT (en indiquant bien les personnes impliquées)

Ce genre d'incident s'est-il déjà produit? OUI NON je ne sais pas

Si oui, indiquer le nombre de fois : (____) et depuis combien de temps? (____)

As-tu posé un geste pour arrêter la situation? OUI NON

Si oui, lequel?

Ton nom : (_____) Témoin Victime

Nous communiquerons avec toi de manière confidentielle pour obtenir plus d'informations.



Billet de signalement élève



Type de violence : (si tu peux l'identifier) physique verbale par voie électronique sociale
 discrimination intimidation en lien avec la sexualité

Date : _____

DESCRIPTION DE L'INCIDENT (en indiquant bien les personnes impliquées)

Ce genre d'incident s'est-il déjà produit? OUI NON je ne sais pas

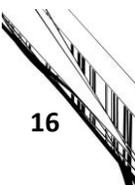
Si oui, indiquer le nombre de fois : (____) et depuis combien de temps? (____)

As-tu posé un geste pour arrêter la situation? OUI NON

Si oui, lequel?

Ton nom : (_____) Témoin Victime

Nous communiquerons avec toi de manière confidentielle pour obtenir plus d'informations.





Signalement – Quoi faire?



Personnel de l'école

Vous êtes témoin d'une situation d'intimidation ... **Quoi faire ?**



AGISSEZ : - Stoppez la violence en 5 étapes
- Utilisez l'aide-mémoire pour le personnel de l'école.

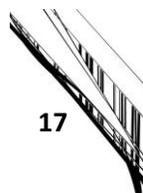


Remplissez la fiche de signalement et remettez-la à la direction.

La méthode d'intérêt Commun (MIC)

La direction communiquera avec vous pour :

- Vous informer que le signalement a bien été reçu et qu'un suivi sera fait.
- Vous informer du résultat des démarches pour l'évaluation du signalement (ex. : les personnes qui ont été contactées, s'il s'agit ou non d'une situation d'intimidation, la réponse et la collaboration des parents...).
- Vérifier si la compréhension de la situation correspond à ce que vous aviez observé.
- Vous informer des actions qui ont été entreprises ou qui sont prévues concernant le ou les auteurs de l'agression et les témoins ainsi que le soutien prévu pour la personne victime.
- Discuter des actions à venir et de votre rôle pour la suite des choses s'il y a lieu.
- Convenir du moment de la prochaine communication s'il y a lieu.



Stopper la violence en 5 étapes



Ça vaut le C♥UP
d'agir ensemble !



Arrêter le comportement observé.

1

Nommer le type de violence observé.

2

S'appuyer sur la position de notre école :

3

« Nous n'acceptons pas les comportements irrespectueux et blessants ».

Exiger un changement de comportement et nommer qu'il y aura des mesures appliquées si la situation le nécessite.
(inviter la victime à dénoncer)

4

Vérifier la situation auprès de l'élève victime et transmettre l'information en remplissant la fiche de signalement et en la remettant à la direction.

5

On parle d'intimidation lorsqu'il y a :

1. Intention ou non de faire du tort
2. Une inégalité de pouvoir
3. Des sentiments de détresse de la part de la victime
4. Répétition des gestes ou paroles sur une certaine période



Fiche de signalement



PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Nom de l'école : Saint-Jean-Baptiste

Date de l'événement : _____

Heure : _____

Nom de la personne qui signale l'événement : _____

Féminin

Masculin

Fonction à l'école : _____

Victime présumée

Nom, prénom : _____

Féminin

Masculin

Groupe/classe ou poste occupé : _____

élève

personnel de l'école

Blessures physiques :

aucune

légère

sévère

Auteur présumé de l'agression

Nom, prénom de l'élève qui a agressé : _____

Féminin

Masculin

Niveau, groupe/classe : _____

Nom, prénom de(s) l'élève(s) complice(s), s'il y a lieu : _____

Témoin(s)

Nom, prénom des témoins : _____

NATURE DE L'ACTE POSÉ

Atteinte à l'intégrité physique

Agresser physiquement à mains nues (bagarre, coup de poing, etc.)

Vol, extorsion, menaces (taxage)

Agresser physiquement avec une arme à feu, arme blanche, bâton, chaîne, etc.

Autre (spécifiez) : _____

Atteinte morale ou psychologique

Humilier

Ridiculiser, rabaisser

Harceler, traquer

Dénigrer, se moquer

Insulter, injurier

Faire du chantage

Autre (spécifiez) : _____

Atteinte à la sécurité

Menacer globalement les personnes de l'école

Porter une arme à feu, arme blanche, etc.

Être l'auteur d'une fausse alarme (bombe, incendie)

Autre (spécifiez) : _____

Atteinte à la vie sociale

- Exclure, isoler, ignorer Répandre des rumeurs, commérer
 Briser une réputation ou y nuire Autre (spécifiez) : _____

Atteinte à la vie privée

- Filmer, photographier quelqu'un à son insu et l'afficher ou le diffuser
 Afficher, envoyer un message, une photo ou une vidéo préjudiciable

Discriminer sur la base

- ethnoculturelle de l'orientation sexuelle du sexe du handicap du poids
 de la grandeur de l'hygiène d'une maladie

Atteinte à la propriété

- Endommager volontairement les biens personnels ou collectifs (graffitis, tags, etc.)
 Autre (spécifiez) : _____

Lieux

- Lieux d'étude (salle de cours, laboratoire, gymnase, salle d'étude, bibliothèque, etc.)
 Lieux communs (toilette, cantine, cours de récréation, etc.)
 Lieux de transition (couloirs, escalier/ascenseur, vestiaires ou casiers, etc.)
 Abords immédiats de l'école (stationnement, rues, ruelles, parcs, etc.)
 Par des techniques d'information (courriel, message texte, téléphone cellulaire, médias sociaux)
 Trajet entre l'école et le domicile
 Locaux des services de garde, s'il y a lieu
 Aires d'attente du transport scolaire, s'il y a lieu
 Véhicules scolaires, s'il y a lieu
 Autre (spécifiez) : _____

Autres renseignements

Fréquence de l'acte : Acte isolé Acte répétitif

Contexte : Acte posé seul Acte posé en groupe

Déséquilibre des pouvoirs : OUI NON

Sentiment de détresse de la victime : OUI NON

Commentaires :

Actions prises par le personnel de l'école témoin ou la direction, auprès de la victime, de l'auteur, des témoins :

Fiche remplie par : _____

Date de transmission : _____

Nom de la personne à qui cette fiche est transmise : _____



PARENTS D'UN ÉLÈVE VICTIME - TÉMOIN - AUTEUR

Votre enfant vous dit qu'il vit une situation d'intimidation ou de violence ou vous avez des doutes...

Votre enfant vous dit qu'il a été témoin d'une situation d'intimidation ou de violence...

Vous pensez que votre enfant fait vivre de l'intimidation à d'autres ou il vous en parle...

Quoi faire ?



Prendre connaissance de l'aide-mémoire pour les parents qui vous concerne.



Aider votre enfant à signaler la situation :

- Remplir une fiche de signalement
- Écrire un courriel à la direction: charestf@csrdn.qc.ca.



Remplir vous-même une fiche de signalement et la remettre à la direction: **M. Francis Charest**



Contacter la direction au numéro de téléphone suivant : (450) 438-3995 et lui expliquer la situation.



Vous pouvez également demander l'assistance de la personne désignée par la commission scolaire, au secrétaire générale de la CSRDN.

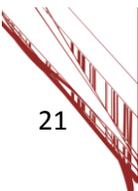
Visiter le site de



à l'adresse suivante : <http://moijagis.com/>

Si vous avez fait un signalement à la direction, vous pouvez vous attendre à ce qu'elle communique avec vous pour :

- Vous informer que le signalement a bien été reçu et qu'un suivi sera fait.
- Vous informer du résultat des démarches pour l'évaluation du signalement (ex. : les personnes concernées qui ont été rejointes, s'il s'agit ou non d'une situation d'intimidation).
- Vérifier si votre compréhension de la situation correspond à ce qu'elle a évalué.
- Vous informer des actions qui ont été entreprises ou qui sont prévues concernant le ou les auteurs de l'agression et les témoins ainsi que le soutien prévu pour la personne victime.
- Discuter des actions à venir et de votre rôle pour la suite des choses s'il y a lieu.
- Convenir du moment de la prochaine communication s'il y a lieu.



Si un signalement a été fait à la direction concernant votre enfant qui pourrait être victime, témoin ou auteur, vous pouvez vous attendre à ce que la direction communique avec vous pour:

- Vous informer de ce qui s'est passé en s'appuyant sur des faits (quoi, quand, comment et avec qui).
- Vous informer des interventions faites.
- Demander votre implication dans la recherche de solutions concernant votre enfant.
- Discuter des actions à venir concernant votre enfant et vérifier si vous avez besoin de soutien ou d'aide en lien avec les méthodes éducatives.
- Vous expliquer le soutien que votre enfant peut recevoir.
- Établir des modalités de communication éventuelles.
- Vérifier si d'autres services externes sont impliqués auprès de votre enfant et si une collaboration est possible entre l'école, ces services et vous.
- Convenir du moment de la prochaine communication s'il y a lieu.

De plus, si votre enfant est l'auteur de l'acte d'intimidation, vous pouvez vous attendre à ce que la direction communique avec vous pour :

- Vous expliquer les sanctions qui seront applicables dans la situation de votre enfant.
- S'assurer que vous comprenez la gravité de l'acte de violence ou d'intimidation que votre enfant a posé.
- Vérifier si vous avez encadré votre enfant d'une manière efficace depuis l'événement.
- Vérifier si vous avez l'aide nécessaire pour que la situation se règle et ne se reproduise plus (vous référer à des partenaires externes s'il y a lieu).
- Vous convoquer à une rencontre à l'école au besoin.

Si vous n'êtes pas satisfaits de la manière dont la situation a été traitée, vous pouvez vous adresser à la personne responsable du traitement des plaintes à la CSRDN, au secrétaire général.

	Élève victime	Élève agresseur
Reconnaître les signes	<ul style="list-style-type: none"> *Présente des symptômes d'anxiété et de dépression (malheureux, triste, isolé, fuyant...) *Perd de l'intérêt pour les activités qu'il aime. *Se trouve nul, pas bon, se dénigre ou se compare. *Perfome moins bien dans ses résultats scolaires *Se sent malade et n'a pas envie d'aller à l'école. *A peur d'aller au parc, au centre commercial, à l'école... 	<ul style="list-style-type: none"> *Ressent un grand besoin de dominer. *Démontre peu d'habiletés sociales. *Éprouve peu de remords et de compassion *Se donne une fausse image de confiance en soi. *Choisit l'agressivité pour régler ses conflits. *Perçoit de l'hostilité où il n'y en a pas.
Passer à l'action	<ul style="list-style-type: none"> *Rester calme et prendre le temps d'écouter. *Réconforter plutôt que de blâmer. *Aviser l'école sans délai. *Recommander un adulte responsable à l'école. *Encourager à décrire la situation et à dénoncer les agresseurs. *Éviter les idées de vengeance. *Conseiller de rester avec un groupe d'amis fiables. *Demeurer attentif aux changements de comportement 	<ul style="list-style-type: none"> *Rester calme et prendre le temps d'écouter. *Expliquer la gravité de ses paroles et de ses gestes. *Prendre la situation au sérieux. *Informar l'école de la situation. *Imposer une conséquence adaptée à la situation. *Chercher à connaître ses amis et ce qu'ils font. *Passer du temps avec lui et superviser ses activités. *Montrer l'exemple par le respect des différences. *Collaborer avec le personnel de l'école. *Offrir l'aide dont il a besoin (psychologue, CSSS, travailleur social...)

- Un comportement d'intimidation peut se manifester chez des jeunes provenant de tous les milieux, de tous les âges.
- Garçons et filles peuvent se livrer à des actes d'intimidation.
- Un enfant peut également passer du rôle de victime à celui d'agresseur.



Aide-mémoire pour les parents d'un élève témoin



Parents d'élève témoin

Votre enfant est-il témoin d'intimidation?

S'il se confie pour vous le signaler, il est important de lui dire qu'il a un grand rôle à jouer et qu'il peut agir pour aider les victimes.

Vous avez aussi un rôle à jouer!

Écoutez attentivement votre enfant et conseillez-le sur les comportements à adopter :

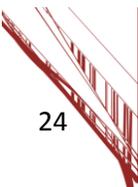
- Expliquez-lui que les intimidateurs ont besoin d'un auditoire. Sans auditoire, ils ont moins de pouvoir.
- Dites-lui qu'il a un rôle important à jouer et que ses réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur.
- Indiquez-lui qu'il peut intervenir directement s'il sent que sa sécurité n'est pas menacée ou qu'il doit aller chercher un adulte qui pourra intervenir dans le cas contraire.
- Rappelez-lui l'importance de dénoncer l'intimidation. Faites-lui comprendre qu'en la signalant, il vient en aide à quelqu'un d'autre et qu'il n'est pas un « stool ».
- Proposez-lui d'avertir un adulte de l'école en qui il a confiance (ex. : enseignant, direction, psychologue, entraîneur, surveillant, concierge, etc.).
- Rappelez-lui qu'il peut toujours s'adresser à la direction de l'école pour signaler l'intimidation.

S'il est témoin de cyberintimidation

Conseillez-le sur les comportements à adopter quand il est témoin de cyberintimidation :

- Dites-lui d'ignorer l'agresseur et d'éviter tout contact avec lui.
- Conseillez-lui de réagir, s'il est à l'aise, en protestant face aux propos intimidants.
- Dites-lui de toujours refuser de transférer ou d'envoyer une image, une vidéo ou un message blessant pour quelqu'un.
- Rappelez-lui l'importance de dénoncer les actes d'intimidation dont il est témoin, même s'ils lui paraissent anodins ou qu'ils ne le touchent pas directement.

En tout temps, un parent peut contacter la direction de l'école pour signaler un événement, que son enfant soit impliqué ou non.





Fiche de signalement



PARENTS

Nom de l'école : **Saint-Jean-Baptiste**

Date de l'événement : _____

Heure : _____

Nom de la personne qui signale l'événement : _____

Féminin Masculin

Numéro de téléphone pour vous joindre : () _____

Victime présumée

Nom, prénom : _____

Féminin Masculin

Groupe/classe : _____

Blessures physiques :

aucune légère sévère

Auteur présumé de l'agression

Nom, prénom de l'élève qui a agressé : _____

Féminin Masculin

Niveau, groupe/classe : _____

Nom, prénom de(s) l'élève(s) complice(s), s'il y a lieu : _____

Témoin(s)

Nom, prénoms des témoins : _____

Nature de l'acte posé

Atteinte à l'intégrité physique

- Agresser physiquement à mains nues (bagarre, coup de poing, etc.)
- Agresser physiquement avec une arme à feu, arme blanche, bâton, chaîne, etc.
- Vol, extorsion, menaces (taxage)
- Autre (spécifiez) : _____

Atteinte morale ou psychologique

- Humilier
- Insulter, injurier
- Ridiculiser, rabaisser
- Faire du chantage
- Harceler, traquer
- Autre (spécifiez) : _____
- Dénigrer, se moquer

Atteinte à la sécurité

- Menacer globalement les personnes de l'école
- Être l'auteur d'une fausse alarme (bombe, incendie)
- Porter une arme à feu, arme blanche, etc.
- Autre (spécifiez) : _____



Les interventions



DÉMARCHE + SUIVI-Séquence d'interventions- Élève qui commet un acte de violence ou d'intimidation

Niveau 1

Que faire au premier signe d'intimidation

1. Décrire et
2. Intervenir

Niveau 2

Que faire lorsque le comportement d'intimidation se répète

1. Décrire et
2. Intervenir

3. Confronter et
4. Interdire

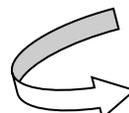
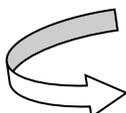
Niveau 3

Que faire lorsque que comportement d'intimidation est fréquent et grave

1. Décrire et
2. Intervenir

3. Confronter et
4. Interdire

5. Signaler et déferer le cas





Les interventions



DÉMARCHE & SUIVI - Séquence d'interventions - Élève qui est victime de violence ou d'intimidation

Niveau 1

Que faire au premier
signe d'intimidation

1. Écouter
et
2. Intervenir

Niveau 2

Que faire lorsque le comportement
d'intimidation se répète

1. Écouter
et
2. Intervenir

3. Évaluer
et
4. Soutenir

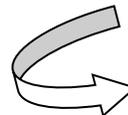
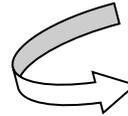
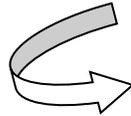
Niveau 3

Que faire lorsque le comportement
d'intimidation est fréquent ou grave

1. Écouter
et
2. Intervenir

3. Évaluer
et
4. Soutenir

5. Référer le
cas





DÉMARCHE & SUIVI - Séquence d'interventions - Élève qui est victime de violence ou d'intimidation



Les 3 niveaux d'intervention	Les intervenants	Description de l'intervention	Mesures de soutien
Niveau 1	1 ^{er} intervenant témoin 2 ^e intervenant qui assure le suivi : -enseignant -TES	Écouter activement l'élève Intervenir directement auprès de l'élève : <ul style="list-style-type: none">• En assurant un climat de confiance• En consignand les actes d'intimidation et en laissant des traces de ces actes• En soutenant ses efforts pour s'intégrer au milieu scolaire• En mettant en place des mesures de protection <i>*Communiquer avec les parents selon la situation</i>	<ul style="list-style-type: none">• Offrir un lieu de répit sécuritaire• Développer l'estime de soi et l'affirmation de soi• Recadrage des perceptions biaisées• Recourir à la médiation d'un adulte lorsqu'une réconciliation est possible et bénéfique Valider régulièrement auprès de l'élève.
Niveau 2	1 ^{er} intervenant témoin 2 ^e intervenant qui assure le suivi -enseignant -TES -direction (au besoin)	Écouter activement l'élève Intervenir directement auprès de l'élève : <ul style="list-style-type: none">• En assurant un climat de confiance• En consignand les actes d'intimidation et en laissant des traces de ces actes• En soutenant ses efforts pour s'intégrer au milieu scolaire• En mettant en place des mesures de protection Évaluer la détresse de l'élève et le soutenir <i>*Communiquer avec les parents ou les rencontrer selon la situation</i>	<ul style="list-style-type: none">• Impliquer l'élève• Identifier les situations potentiellement à risque et mettre en place des stratégies pour les éviter• Pairage avec un pair allié et/ou référence à une personne-ressource du milieu scolaire• Utilisation de la MIC



DÉMARCHE & SUIVI - Séquence d'interventions - Élève qui est victime de violence ou d'intimidation



Les 3 niveaux d'intervention	Les intervenants	Description de l'intervention	Mesures de soutien
Niveau 3	<p>1^{er} intervenant témoin 2^e intervenant qui assure le suivi :</p> <ul style="list-style-type: none">-enseignant-TES-direction <p>3^e intervenant avec une expertise particulière :</p> <ul style="list-style-type: none">-Personnel des services éducatifs-Services sociaux (CLSC ou Centres Jeunesse)-Organismes de santé-Organismes communautaires-Services policiers	<p>Écouter activement l'élève</p> <p>Intervenir directement auprès de l'élève</p> <ul style="list-style-type: none">• En assurant un climat de confiance• En consignnant les actes d'intimidation et en laissant des traces de ces actes• En soutenant ses efforts pour s'intégrer au milieu scolaire• En mettant en place des mesures de protection <p>Évaluer la détresse de l'élève et le soutenir</p> <p>Référer le cas</p> <p><i>*La direction doit rencontrer les parents de l'élève.</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Recherche de solutions de rechange• Établir un plan pour assurer leur sécurité• Informer l'élève des interventions en cours• Référer à des ressources du milieu scolaire et des ressources ou des services externes

*Les niveaux I et II s'appliquent l'un après l'autre tandis que le niveau III peut suivre le niveau II ou s'appliquer immédiatement à tout cas d'intimidation jugé grave dès qu'il est découvert.



Aide-mémoire pour le personnel de l'école témoin

Comment intervenir lors d'une situation de violence ou d'intimidation

La méthode d'intérêt commun (MIC)

1. Mettre fin à la violence

- Exiger l'arrêt du comportement en personnalisant l'intervention. Ex : «Christian, ce comportement n'est pas accepté dans notre école et je te demande d'arrêter immédiatement».

S'assurer que les élèves témoins, s'il y en a, prennent acte de l'intervention. Qu'ils soient ou non impliqués dans l'incident, il est important qu'ils comprennent que tous les élèves sont protégés et en sécurité dans notre école.

2. Nommer le comportement

- Mettre un nom sur le type de violence observée. Ex. : « Ton commentaire constitue une forme de violence verbale ou à caractère discriminatoire».
- S'appuyer sur les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école. Ex. : « Dans notre école, nous refusons les comportements haineux ou désobligeants».
- Nommer l'impact possible d'un tel acte de violence sur les individus. Ex. : « Ce genre de propos peut blesser».

S'assurer de dénoncer le comportement et non pas l'élève qui a commis l'acte de violence (ex : Tu as ta place comme élève ici, mais ce genre de propos est inacceptable). Éviter de parler de l'élève victime comme s'il s'agissait d'une personne sans défense et ne pas laisser entendre qu'il fait partie d'un groupe identifiable (ex. : en cas de discrimination).

3. Orienter vers les comportements attendus (enseignement explicite)

- Demander un changement de comportement à l'élève qui a commis l'acte de violence ou d'intimidation. Ex. : «Dans notre école, nous respectons les gens. C'est un comportement attendu de la part de tous les adultes et de tous les élèves.»
- S'adresser à l'élève qui a subi l'acte de violence ou d'intimidation et l'informer qu'un adulte communiquera avec lui pour vérifier que la situation ne s'est pas répétée.
- Demander aux témoins de quitter les lieux et de retourner à leur activité.
- Selon la situation, informer l'élève qui a commis l'acte de violence ou d'intimidation qu'il y aura un suivi pour son comportement à un autre moment et dans un autre lieu. Ex. : « Ce n'est ni le moment ni l'endroit, mais je vais m'assurer qu'il y ait un suivi à ce qui vient de se passer.»
- Lui demander de quitter les lieux.

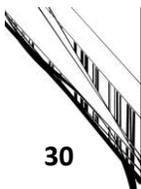
4. Vérification sommaire auprès de l'élève ciblé

- S'adresser à l'élève qui a subi l'acte de violence ou d'intimidation pour évaluer sommairement la situation et prendre les informations nécessaires pour remplir la fiche de signalement. Lui rappeler qu'il a le droit à la sécurité. Ex. : «Tout le monde doit pouvoir se sentir en sécurité à l'école».
- L'informer qu'un adulte assurera un suivi auprès de lui. Ex. : «Ça ressemble à une situation d'intimidation, je vais te référer à...»
- Assurer sa sécurité Ex. : «Est-ce que tu penses que ça va aller pour le reste de la journée? Veux-tu qu'on contacte un ami ou tes parents? Veux-tu rencontrer un intervenant pour trouver des moyens de te sentir en sécurité?»
- L'inviter à venir vous revoir ou à utiliser les mécanismes de signalement prévus par l'école si la situation se répète.

Si vous jugez que la sécurité de l'élève est menacée ou s'il a été victime d'un acte criminel, les policiers doivent en être informés ainsi que la direction.

5. Transmettre

- Signaler la situation en remplissant la fiche prévue à cet effet.
- Remettre la fiche à la direction.

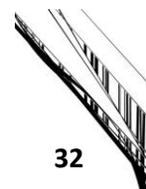


La direction est responsable en tout temps du suivi de la situation. Elle peut mandater une personne responsable d'assurer la coordination des actions du protocole d'intervention qui sont mises en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée. Elle peut également donner des mandats clairs à des membres de son équipe en mettant ainsi à profit l'expertise de chacun et donc augmenter l'efficacité de l'intervention.

La méthode d'intérêt Commun (MIC)

Actions à mettre en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée	Date	Initiale	
1. Indiquer à la personne qui signale l'événement qu'un suivi sera fait.			<input type="checkbox"/>
2. Prendre connaissance du signalement et évaluer rapidement l'événement : <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer en toute confidentialité avec la personne (adulte ou jeune témoin, parent, jeune victime, etc.) qui signale pour recueillir ses informations. • Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel (harcèlement, agression sexuelle, menaces, extorsion, etc.), contacter la police. • Sinon, s'entretenir individuellement avec les élèves impliqués, victimes, témoins et auteurs d'agressions. • Poser des questions ouvertes notamment sur la nature du comportement, le moment, l'endroit, les personnes impliquées, le contexte, les impacts de l'incident (physiques, psychologiques, matériels...). • Évaluer la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité et la légalité du comportement. • Assurer la sécurité de la personne victime si nécessaire et mettre en place des mesures de protection. • Recueillir des renseignements complémentaires auprès des adultes qui connaissent bien les élèves sur leurs attitudes et comportements ou en consultant leur dossier d'aide particulière, s'il y a lieu. 			<input type="checkbox"/>
3. Lors de la rencontre avec la victime, lui offrir le soutien et l'accompagnement nécessaires selon le contexte : <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer sa capacité à réagir devant la situation signalée; • S'informer de la fréquence des gestes posés par le présumé auteur de l'agression; • Lui demander comment elle se sent; • Assurer sa sécurité si nécessaire; • L'informer que vous allez la revoir rapidement pour vérifier si la situation s'est reproduite ou s'est résorbée. 			<input type="checkbox"/>
4. Intervenir auprès de la ou des personnes qui intimident : <ul style="list-style-type: none"> • Exiger qu'il(s) cesse(nt) l'intimidation; • Leur rappeler les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école; • Vérifier si elles comprennent que leur comportement est inacceptable; • Leur rappeler le comportement attendu; • Les responsabiliser face à leur comportement; • Appliquer des sanctions, incluant au besoin des mesures de remédiation et de réparation. • Mettre en place des mesures de soutien ou de suivi s'il y a lieu. 			<input type="checkbox"/>

Actions à mettre en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée	Date	Initiale	
5. Rencontrer les témoins (élèves et adultes) et leur offrir soutien et accompagnement, selon la situation. Définir des stratégies pour intervenir auprès d'eux si nécessaire.			<input type="checkbox"/>
6. Si un doute persiste sur la nature de l'événement, demander une évaluation plus approfondie par un des professionnels qualifiés dans l'établissement.			
7. Informer les parents de la situation et demander leur implication et leur engagement dans la recherche de solutions (voir p.19 et 20 « signalement – suivi »). <ul style="list-style-type: none"> • Parents des élèves qui sont victimes • Parents des élèves qui intimident • Parents des élèves qui sont témoins, si nécessaire 			<input type="checkbox"/>
8. Dans la recherche de solutions, demander également l'implication des membres du personnel et des partenaires qui sont concernés par les élèves impliqués.			<input type="checkbox"/>
9. Informer les adultes (membres du personnel, parents, partenaires) et les élèves concernés, de l'évolution du dossier. <ul style="list-style-type: none"> • Les informer du résultat des démarches pour l'évaluation du signalement (ex. : les personnes concernées qui ont été rejointes, la compréhension de la situation, s'il s'agit ou non d'une situation d'intimidation). • Vérifier si leur compréhension de la situation correspond à votre évaluation. • Les informer des actions qui ont été entreprises ou qui sont prévues concernant le ou les auteurs de l'agression et les témoins ainsi que le soutien prévu pour les élèves impliqués. • Discuter du rôle qu'ils auront pour la suite. • Convenir du moment de la prochaine communication, s'il y a lieu. 			<input type="checkbox"/>
10. Mettre en place au besoin un plan d'intervention pour les élèves, victimes et agresseurs concernés par des manifestations récurrentes ou sévères d'intimidation.			<input type="checkbox"/>
11. Si nécessaire, avoir recours aux ressources professionnelles de l'école et de la communauté (psychologue, psychoéducateur, travailleur social...) pour les élèves concernés (victimes, agresseurs et témoins) par des manifestations récurrentes ou sévères d'intimidation (CSSS, service de police, centre jeunesse...).			<input type="checkbox"/>
12. Consigner l'acte d'intimidation dans le but, notamment, d'assurer le suivi approprié auprès des personnes impliquées (dans le respect de la protection des renseignements personnels). <ul style="list-style-type: none"> • Fiche de signalement; • Dates des rencontres et communications; • Renseignements complémentaires concernant les élèves impliqués; • Faire parvenir la fiche de signalement au directeur général lors d'une suspension; • Faire parvenir la fiche de transmission des plaintes au directeur général, s'il y a lieu. 			<input type="checkbox"/>





Fiche de transmission d'une plainte au directeur général



Année scolaire _____ - _____

Rapport sommaire de plainte (LIP art. 96.12)

Nom de l'école : **Saint-Jean-Baptiste**

Date de la plainte : _____

Élèves impliqués			
Victime	Niveau scolaire	Agresseur	Niveau scolaire

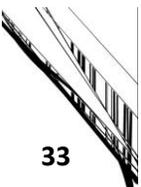
Nature de l'évènement			
Intimidation *	<input type="checkbox"/>	Violence **	<input type="checkbox"/>
Brève description : (durée de la situation, gestes commis, nombre de personnes impliquées...)			
Lieu de l'évènement :			
à l'école	<input type="checkbox"/>	à l'extérieur	<input type="checkbox"/>
sur Internet	<input type="checkbox"/>		

*Critères : Intimidation

- tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif
- exprimé directement ou indirectement y compris dans le cyberspace
- dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées
- ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse

** Critères : Violence

- toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne
- ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser ou d'opprimer en s'attaquant à l'intégrité ou au bien-être psychologique ou physique, aux droits ou aux biens





Fiche de transmission d'une plainte au directeur général



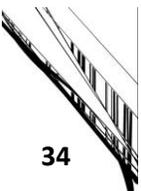
Suivi										
Communication avec les parents de la victime :				Oui	Non	date :				
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Communication avec les parents de l'agresseur :				Oui	Non	date :				
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Soutien à la victime		Oui	Non	Précisez :						
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
Soutien à l'agresseur		Oui	Non	Précisez :						
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
Sanction à l'agresseur		Oui	Non	Si oui, interne		<input type="checkbox"/>	externe		<input type="checkbox"/>	durée :
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
Avis aux parents de l'agresseur que ce dernier pourrait être inscrit dans une autre école										
Non										
(transfert) ou expulsé de la commission scolaire en cas de récidive										
Transfert d'école		Oui	Non	si oui, école :				Oui	Non	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
						Demande d'expulsion		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Autres précisions :

Complété par : _____

Titre : _____

Date : _____





L'intimidation et la violence sont des comportements de type majeur et sont interdits en tout temps dans l'environnement scolaire. Une intervention est nécessaire.

Tout élève qui adopte ces comportements s'expose aux **sanctions** suivantes, déterminées après l'analyse de la situation (durée, fréquence, intensité, gravité, légalité):

- retrait;
- réflexion;
- contrat de comportement;
- rencontre de médiation;
- rencontre avec la direction accompagné ou non des parents;
- geste de réparation;
- suspension interne ou externe;
- références à des services internes ou externes;
- toutes autres mesures disciplinaires pertinentes selon la situation;
- ultimement, un élève pourrait même être expulsé par le Comité exécutif de la CSRDN conformément à l'article 96.27 de la L.I.P.

Ces sanctions sont en lien avec le Code de vie de l'école.

